



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil d'Administration

Siège : MONTREDON 11100
Téléphone : 04.68.45.30.02

Séance du vingt-huit Mars deux-mille-dix-huit
Le Conseil d'Administration :
Légalement convoqué le : 22 Mars 2018
S'est réuni à : ARMISSAN
Sous la présidence de Monsieur GARCIA
Secrétaire de séance : Mme. CABROL
32 délégués étaient convoqués, 22 étaient présents.

Délibération adoptée à l'unanimité

Étaient présents les délégués suivants :

Délégués élus	Délégués cooptés
	M. ALINGRIN Rémy
	Mme. ARQUIE Dominique
Mme. CABROL Elyette	Mme. AZEMA Jacqueline
M. DAURIAC Jacques	M. DOS SANTOS Fausto
M. GAGNOULET Bernard	Mme. DUPUY Monique
M. GARCIA LUC	
Mme. GODEFROID Dominique	M. GREZE Michel
M. JUNCY Gérard	
	Mme. IZARD Solange
Mme. LOÏS Lydie	Mme. AMBAR Chantal
M. MENAGER Jean-Michel	
	Mme. MERKLING Violette
	M. RICHOU-PICYK Jean-Luc
Mme. SORIANO Marie-Claire	M. SENTENAC Thierry
M. VIVEN Boris	Mme. SEUX Martine

Procurations : M. BATIGNE à M. DAURIAC, Mme. LAGUIERCE à Mme. CABROL, Mme. BOFFELLI à M. GARCIA

OBJET

BUDGET PRINCIPAL M14 2018 (BUDGET 337)

Vu le Code Général des collectivités territoriales.

Vu l'instruction budgétaire et comptable codificatrice N° 96-78-M14.

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats.

Considérant l'exposé présentant le budget reprenant les orientations budgétaires débattues lors du Conseil d'Administration du 21 Février 2018 à Raïssac d'Aude.

Considérant les propositions exposées par le Vice-président aux finances.

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré, l'assemblée décide**

Article 1 : d'adopter le budget présenté selon les éléments exposés :

Recettes de fonctionnement		
Chap./Article	Dénomination	Montant
Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté	262 838.28 €
Chap. 013	Atténuations de charges	0.00 €
Chap. 70	Vente de produits fabriqués	876 245.93 €
Chap. 74	Dotations, subventions, participations	280 790.24 €
Chap. 76	Produits financiers	
TOTAL		1 419 874.45 €
Dépenses de fonctionnement		
Chap./Article	Dénomination	Montant
Chap. 011	Charges à caractère général	725 830.00 €
Chap. 012	Dépenses afférentes au personnel	335 000.00 €
Chap. 042	Ordres et transferts entre sections	25 450.68 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	330 043.77 €
Chap. 66	Charges financières	2 050.00 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	1 500.00 €
TOTAL		1 419 874.45 €
Recettes d'investissement		
Chap./Article	Dénomination	Montant
Chap. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	38 794.93 €
Chap. 040	Amortissements	25 450.68 €
Chap. 10	FCTVA	2 786.92 €
Total		67 032.53 €
Dépenses d'investissement		
Chap./Article	Dénomination	Montant
Chap. 21	Immobilisations corporelles	67 032.53 €
Chap. 27	Autres mobilisations financières	0.00 €
Total		67 032.53 €

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Président, le Receveur Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
L. GARCIA

Date de Publication	Visa
30/3/18	REÇU A LA SOUS-PREFECTURE DE NARBONNE LE : 30 MARS 2018 MACIT



